

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1424

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DROITS DE LA FEMME = DROITS DE L'HOMME?

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits...»
La prochaine célébration du 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre, valait bien d'aller guigner, derrière les affirmations de principe, les sigles, les instruments juridiques, en quoi et comment le système des Nations Unies favorise une avancée concrète des droits de la moitié féminine du genre humain. Dans le monde et en Suisse, aux Nations Unies et au travers des organisations non gouvernementales. Sans oublier un clin d'œil féminin sur son ancêtre, la Société des Nations.

On ne saurait douter que l'Organisation des Nations Unies, en vertu de sa Charte de 1945 qui reconnaît le principe de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, œuvre à l'amélioration de la condition féminine. Ce serait faire injure à toutes celles et ceux qui luttent, à l'instar de l'incisive Radhika Coomaraswamy, Rapporteuse spéciale chargée d'étudier les questions de violence contre les femmes, à coups de mesures, de résolutions, de recommandations et autres conventions pour qu'un monde plus égalitaire ne reste pas qu'une belle devise. Mais peut-on, à grands traits puisqu'un ouvrage n'y suffirait pas, mesurer l'impact des initiatives prises par les entités concernées de ce vaste système – qui ne s'est pas encore doté d'une Secrétaire générale – au niveau des gouvernements? Sentir l'effet de 4 conférences mondiales sur les femmes tenues depuis 1975, estimer la mise en application du Programme d'action adopté à Beijing en 1995? Des fragments de réponses recueillis émergent une constante: oui, il faut de la patience, mais oui, il y a progrès.

AUX NATIONS UNIES

Pour Thérèse Gastaut, directrice du Service de l'information au Palais des Nations de Genève, mandatée comme porte-parole par son département à la Conférence de Beijing de 1995, «Beijing marque le couronnement du processus amorcé 20 ans auparavant à Mexico, qui consistait à inscrire la condition féminine comme un thème prioritaire sur l'agenda international. Rétrospectivement, on peut considérer que la première Conférence, à Mexico, a montré une prise de conscience, et que celle de Copenhague, en 1980, a permis d'entrer dans le vif du sujet en identifiant trois séries d'obstacles concrets à la promotion des femmes, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé. A Nairobi, 5 ans plus tard, les progrès accomplis dans ces domaines ont été examinés. Cependant, si une déclaration a pu être adoptée, cette étape a été entachée de débats difficiles, typiques de l'époque de la guerre froide, sur des questions divisaient profondément la communauté internationale: l'apartheid et le Moyen-Orient. La conférence de Beijing s'est déroulée dans un environnement totalement différent, permettant de se consacrer concrètement aux activités relatives à la déclaration et au programme d'action qui en sont issus. L'exemple de l'Afghanistan montre que la question de la condition féminine est aujourd'hui effectivement prioritaire à l'échelon international. Même sans résultats déjà tangibles, car ces processus s'inscrivent dans la durée, il s'avère essentiel que la condition des femmes afghanes, loin d'être remisée au fond d'un ghetto, soit examinée par l'ensemble de la communauté internationale.»

Quant aux efforts de mise en application du programme d'action de Beijing, Thérèse Gastaut les estime sous bonne garde. «L'application des mesures est

surveillée de près. D'abord, par la conseillère spéciale du Secrétaire général pour les questions relatives à la condition féminine, Angela King, mais aussi par la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale... Le temps du département spécial chargé de ces questions est dépassé, même si Angela King joue toujours un rôle d'ombudswoman et qu'il existe une division de la promotion féminine; bien plus importante est l'intégration de la dimension femme dans toutes les composantes du système. Ainsi, en lien avec l'un des quatre problèmes prioritaires soulevés à Beijing, la violence à l'égard des femmes et plus spécifiquement dans les conflits armés, pour la première fois dans l'histoire, le viol est reconnu comme crime de guerre avec la création des deux Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.»

Retour en Suisse, non-membre de l'ONU s'il faut le rappeler, avec une question récurrente: cette non-appartenance est-elle un frein à la promotion des droits de la femme dans notre pays? «Son statut de simple observateur ne lui permet pas de faire pleinement entendre sa voix au sein de la Commission de la condition de la femme, un organe subsidiaire du Conseil économique et social composé de représentants gouvernementaux, qui discute chaque année de l'état de l'avancement de la condition féminine. Mais il existe un deuxième organe siégeant à New York, un comité d'experts chargé d'examiner la mise en œuvre par les 161 Etats parties de la Convention de 1979 sur l'éli-

mination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, et l'outil de la convention est tout de même très important.» Belle occasion d'enfoncer un clou: en tant que (tardif) Etat partie, la Suisse a l'obligation contractuelle de rendre régulièrement des rapports à ce comité. Le premier devait être soumis en avril 1998... New York l'attend toujours!

ÉGALITÉ: LES PROGRÈS AU SECRÉTARIAT

Les Nations Unies étant chargées de promouvoir l'égalité et dépositaires de la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, on est en droit d'attendre que leur Secrétariat donne l'exemple... Depuis quelques années, fruit des efforts des secrétaires généraux et d'exhortations entendues par certains gouvernements, des femmes qui n'ont rien d'alibis ont certes pris la tête d'institutions du système: Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, Louise Fréchette, Vice-secrétaire générale des Nations Unies à New York, Sadako Ogata, Haut Commissaire aux réfugiés, Carol Bellamy à l'Unicef, Catherine Bertini au Programme alimentaire mondial, le Dr Gro Harlem Brundtland à l'OMS, Louise Arbour au poste de Procureur des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, pour ne citer que les principales. On remarquera cependant que leur percée se manifeste surtout au niveau des questions sociales et humanitaires, beaucoup plus timidement dans ces bastions traditionnellement masculins que sont l'économie et les affaires politiques, le désarmement, les télécommunications, la propriété intellectuelle ou même l'UNESCO, et l'on peut encore rêver à la nomination d'une Secrétaire générale des Nations Unies... Aux échelons moins prestigieux où gravitent la majorité des fonctionnaires, les groupes pour l'égalité des droits des femmes aux Nations Unies, créés à New York, à Vienne, à



Genève et ailleurs afin de promouvoir la présence et le rôle des femmes à l'intérieur et hors du Secrétariat ont fortement poussé à la roue pour combler certaines lacunes flagrantes. Et, dans une résolution de décembre 1990, l'Assemblée générale pria le Secrétaire général d'accorder, dans la mesure du possible, la priorité à l'accès des femmes à la classe D-1 (niveau directorial) et aux classes supérieures, de manière à ce que leur pourcentage d'occupation de ces postes «soit porté à 25% du total, étant entendu que, d'ici à 1995, les femmes occuperaient 35% des postes soumis au principe de la répartition géographique». Selon le rapport du Secrétaire général remis à l'Assemblée générale en novembre 1997 concernant la composition du Secrétariat, les efforts en ce sens se sont traduits, entre 1993 et 1997, par une augmentation de 44,2% de la représentation des femmes aux postes précités. Au 30 juin, 901 femmes occupaient des postes soumis à la répartition géographique, soit 36,6% de l'effectif total.

Moins de quoi pavoiser que «déployer des efforts particulièrement soutenus», pour reprendre une observation de ce même rapport à la fin du chapitre portant sur la répartition par sexe. Malgré une parité globale relative avec 49,5% de femmes sur 11 337 fonctionnaires du Secrétariat, des disparités considérables existent entre catégories, départements ou bureaux. Aux échelons les plus élevés des postes inscrits au budget ordinaire, les femmes n'occupaient, au 30 juin 1997, que 3 des 34 postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général et, dans la catégorie des directeurs, 18% des postes D-2 et 20,1% des postes D-1. Mieux représentées parmi les administrateurs (37,5%), elles sont plus nombreuses encore dans les classes subalternes, seule catégorie où l'objectif de parité fixé par l'Assemblée générale pour l'an 2000 est pratiquement atteint...

Institut
Jacques-Dalcroze,
1915.
Archives de l'Institut

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Représentante depuis 16 ans auprès des Nations Unies à Genève de «Zonta International», organisation féminine professionnelle fondée en 1919 aux Etats-Unis bénéficiant d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, l'Unicef, l'UNESCO et l'Organisation internationale du travail, Danielle Bridel a suivi les deux dernières conférences mondiales sur les femmes. Avec des regards différents: seule représentante des ONG à Nairobi dans la délégation suisse proposée par l'Alliance des sociétés féminines suisses, c'est en qualité de membre du Comité de facilitation, auquel incomba quasiment toute l'organisation du «Forum 95» des ONG, qu'elle s'est rendue à Beijing. Qu'en a-t-elle retiré? «Beaucoup de joie. Et le sentiment d'un grand pas en avant, en songeant par exemple à cette réussite, malgré l'opposition du Vatican, des pays arabes et de la Chine, d'obtenir une certaine liberté pour la femme quant au nombre d'enfants voulu et à sa vie sexuelle, ou au texte du programme d'action, globalement excellent. Il y a certes loin de la coupe aux lèvres, et si le programme d'action préconise l'engagement des gouvernements à considérer comme prioritaires les questions féminines, cette priorité est en chute libre généralisée depuis 1995.

Et en Suisse? «J'ai tendance à voir le verre plutôt à moitié plein, qu'il s'agisse des possibilités accrues de faire carrière à haut niveau – alors que le monde sembla s'écrouler lorsque je devins la première cheffe de division à l'OFAS, quatre ans avant ma retraite en 1980 –, ou en matière de représentation des femmes au niveau politique. En 1993, partie en Nouvelle-Zélande fêter les 100 ans du droit de vote des femmes, j'ai été surprise de constater qu'à l'époque, leur pourcentage de femmes au Parlement n'était pas plus élevé que le nôtre... Il faut beaucoup de patience, aux Nations Unies comme en Suisse, pour que les choses avancent – mais elles avancent!»

Même constat, en effet, pour la représentante d'ONG sur le système onu-

sien. «L'adoption, le 18.07.97 par l'ECOSOC de conclusions concernant l'intégration, dans tous les programmes et politiques du système de l'ONU, d'une perspective tenant compte de l'égalité entre les sexes, représente une grande victoire – et une grande affaire, qui demande à tous les services de faire annuellement rapport sur les efforts accomplis en ce sens. En lien avec notre ligne de conduite actuelle, qui entend moins parler de questions féminines que de questions «genre», autrement dit prolonger le slogan du Forum de Beijing: «Voir le



Rappeuses brésiliennes «Geledes»

monde avec des yeux de femme» en «Voir le monde avec des yeux d'homme et de femme», un exemple d'intérêt pour ce problème d'intégration est la table ronde historique sur la question des droits de la femme présidée en avril dernier par l'Ambassadeur Selebi, où sont intervenues Patricia Flor, présidente de la Commission de la condition féminine, Mary Robinson et Radhika Coomaraswamy, rapporteuse spéciale chargée d'étudier les questions de violence contre les femmes. Mais des progrès sont notables dans plusieurs domaines: particulièrement au niveau des pratiques traditionnelles de mutilations sexuelles, dans la manière dont les



Danielle Bridel

gouvernements reconnaissent désormais ce problème, au travers du remarquable groupe de travail sur ces pratiques du comité inter-africain; mais aussi avec la résolution contre l'attitude des talibans envers les femmes, émanant d'une experte marocaine et de ses collègues égyptien et algérien, tous musulmans, adoptée en août dernier par la sous-commission des droits de l'homme.

A l'OMS, où les relations officielles étaient jusqu'ici assez distantes avec les ONG, et plus encore féminines, l'arrivée de Mme Brundtland se marque déjà par une prise en compte renforcée de l'importance de la question. A l'OIT aussi, nous parvenons à nous manifester par-ci par-là, notamment au niveau du travail à domicile, problématique féminine par excellence.»

Courroie de liaison entre l'ONU et ses clubs du monde entier, le Zonta, qui fourmille de clubs européens très actifs issus d'une «grand-mère» bernoise, choisit des projets, généralement sur 2 ans, pour lesquels il récolte des fonds provenant de dons de ses membres et, au niveau local, de l'organisation de spectacles ou de soirées. L'argent est remis à une organisation onusienne, longtemps au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à New York, maintenant à l'Unicef, dont le Zonta appuie un projet visant à combattre les pratiques traditionnelles de mutilations sexuelles au Burkina Faso. Une démarche, se souvient Danielle Bridel, encore inimaginable il y a 15 ans: «On me disait que les membres africains désapprouveraient qu'on se mêle de cette affaire. Il y a réellement une certaine évolution dans les esprits.»

Alexandra Rihs

LES ONG: PROCHES DES FEMMES... JUSQU'AU NIVEAU DES PÂQUERETTES

Entretien avec
Perle Bugnon-Secretan,
qui a connu de longues années
de collaboration avec la grande
famille des Nations Unies,
par l'intermédiaire des
organisations non
gouvernementales.

FS: Très tôt, vous vous êtes intéressée aux activités des Nations Unies. Pourquoi?

Perle Bugnon-Secretan: Ayant reçu le statut consultatif en tant qu'organisation non gouvernementale, avec entre autres buts l'éducation des filles pour la paix, l'Association mondiale des guides et éclaireuses – quelque 8 millions de jeunes, ce n'est pas rien! –, m'a demandé de la représenter au siège européen des Nations Unies à Genève et à l'UNESCO à Paris. C'était en 1945, année de la création des NU. En 1946, l'ONU a désigné une commission chargée de l'amélioration de la condition des femmes. Son secrétariat a heureusement été fixé à ce moment à Genève, et j'ai pu en suivre les sessions. Elle s'est d'emblée montrée très active, s'appuyant non seulement sur la Charte des NU, qui veut la reconnaissance des droits fondamentaux pour tous les humains, sans distinction de sexe, mais aussi sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Celle-ci réaffirme effectivement que les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits, et que tous peuvent se prévaloir de ces droits, sans distinction notamment de sexe.

FS: Qu'a fait la commission de particulièrement important pour les femmes?

P.B.-S.: Je rappellerai simplement quelques-unes des conventions qu'elle a proposées ou fait proposer par les autres organisations des NU à la signature des Etats:

1951: sur l'égalité de rémunération en cas de travail égal (Organisation internationale du travail)

1953: sur les droits politiques de la femme

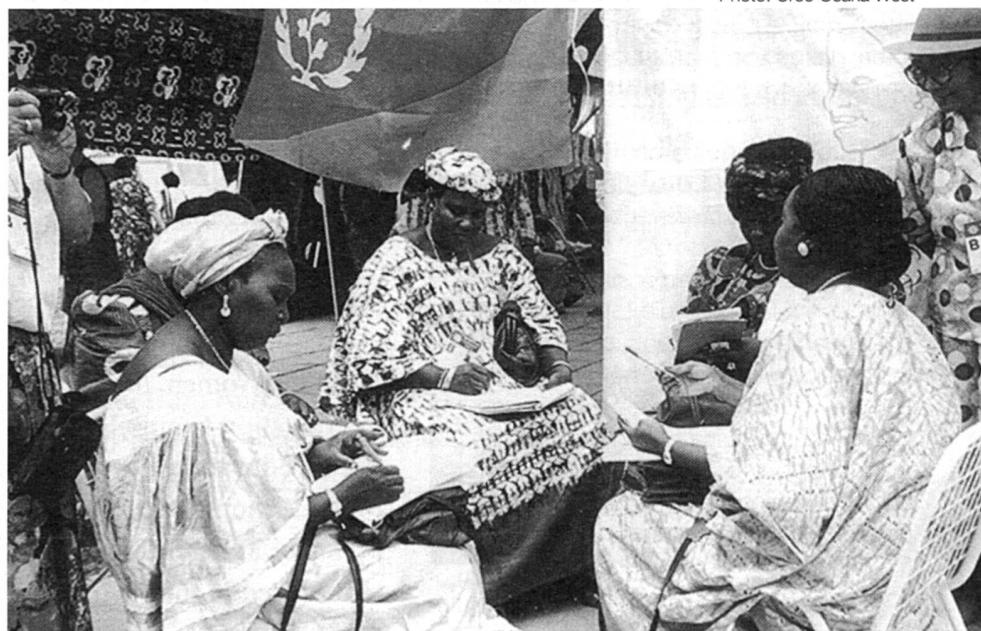


Photo: Creo Osaka West

1957: sur la nationalité de la femme mariée

1960: contre la discrimination dans l'enseignement (UNESCO) et d'autres, jusqu'en

1979: sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui regroupe toutes les principales dispositions déjà adoptées – et la série continue...

Mais la commission s'est préoccupée d'engager dans son action, non seulement les gouvernements, mais les femmes elles-mêmes, de les faire participer à l'amélioration de leur condition. D'où, en 1975, l'Année internationale de la femme, qui eu un immense écho, et les grandes conférences mondiales des femmes: Mexico (1975), Copenhague (1980), Nairobi (1985), Beijing (1995). Outre les améliorations juridiques amenées par les conventions, toutes ces actions ont tendu à faire reconnaître le rôle irremplaçable des femmes dans le développement socio-économique d'un pays.

FS: Quel a été le rôle des ONG, en particulier féminines, dans ces efforts?

P.B.-S.: Elles sont écoutées, parce qu'on sait qu'elles sont proches des femmes elles-mêmes, et cela souvent



Photo: Stephenie Hollyman

jusqu'au niveau, si j'ose dire, des pâquerettes. Elles peuvent dénoncer ce qui se passe dans la réalité – et on sait que c'est là, dans le détail, que se cache le diable. Un seul exemple, parmi beaucoup: la convention que préparent l'UNESCO contre la discrimination des filles dans l'enseignement. Il se trouve que je faisais partie de la délégation gouvernementale. Le Conseil international des femmes souhaitait, à juste titre, que la convention prévoie non pas un enseignement équivalent, mais bien le même enseignement pour garçons et filles. Sa présidente a donc pris contact avec moi, me demandant d'intervenir afin d'obte-

nir un amendement au projet de convention. J'ai donc à mon tour contacté les autres membres de la délégation suisse à l'assemblée générale de l'UNESCO, qui devait adopter la convention. Le moment venu, je suis intervenue au nom de la Suisse et notre délégation a pu obtenir le changement désiré par les femmes.

FS: Quelles conclusions tirez-vous de vos années de collaboration avec les NU par le biais des ONG?

P.B.-S.: Par les nombreuses organisations de «la famille des NU» auxquelles elle appartient, la Suisse a déjà pu, à la fois participer à l'effort pour l'amélioration de la situation si précaire dans laquelle se trouve la plus grande partie du monde, et bénéficier aussi de cet effort. Notamment les femmes. Cela a permis à des organisations suisses de s'appuyer sur les conventions internationales à une époque où n'existe en Suisse aucun organisme ayant pour mandat de s'occuper de la condition des femmes. N'oublions pas que l'article sur l'égalité de la Constitution est issu du Congrès des femmes de 1975, que l'on avait pu inscrire dans le mouvement de l'Année internationale des femmes.

Je ne puis que souhaiter que mon pays ait enfin le courage de sortir de son isolement et d'adhérer à l'organisme politique des NU, afin de pouvoir y faire entendre sa voix. Heureusement, la Suisse soutient généreusement les NU sur le plan financier et par les services qu'elle met à leur disposition.

En guise de conclusion, ces quelques lignes d'un message de l'ambassadrice Francesca Pometta, alors notre observatrice à l'ONU (1988): «La présence politique de la Suisse est malheureusement rare. Son statut d'observateur l'exclut non seulement de l'Assemblée générale, mais encore de très nombreux organes des NU. Le travail dans les coulisses reste par définition sporadique et ponctuel. La Suisse n'a pu influencer les suites de la Conférence de Nairobi. Dans l'ensemble, notre contribution à l'amélioration de la condition féminine se limite surtout aux problèmes de développement traités par les institutions spécialisées (UNESCO, OMS, OIT, etc.).»



«NOUS DEVONS RENDRE DES COMPTES À L'ONU»

Le tour d'horizon de Patricia Schulz



FS: En tant que directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, vous participez souvent à des conférences internationales sur des questions concernant l'égalité des sexes. Avez-vous le sentiment que toutes ces réunions font avancer la cause des femmes?

Patricia Schulz: Indiscutablement! Ce qui me semble particulièrement important est la synergie qui se crée maintenant entre les organisations internationales non gouvernementales (ONG) et les délégations officielles. Non qu'il n'y eût auparavant aucune collaboration entre ces deux types d'institutions, mais les ONG ont acquis ces dernières années un savoir et dès lors une force politique assez remarquables. Je me souviens qu'à la Conférence régionale européenne préparatoire de la Conférence

mondiale de Beijing, qui s'est tenue à Vienne il y a quelques années, les ONG avaient complètement re-travaillé le projet de plate-forme et amené une foule de propositions intéressantes que nous avons souvent soutenues. A Beijing aussi, les ONG ont joué un rôle important.

FS: Pensez-vous que si la Suisse était membre de l'ONU, la cause des femmes avancerait plus vite?

P.S.: En fait, la Suisse est membre de toutes les institutions spécialisées de la famille de l'ONU, ce qui fait que nous ne sommes pas réellement désavantagés. Pour nous, l'important est surtout que la Suisse ratifie les traités internationaux qui font avancer l'égalité entre femmes et hommes. Par exemple, la Suisse a maintenant ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes. Cela implique que les autorités doivent, tous les quatre ans, rendre compte de la mise en œuvre en Suisse de cette convention. Je suis convaincue de l'importance de ces rapports, qui permettent à l'ONU de donner des impulsions très soutenues pour que la Suisse améliore la situation là où elle laisse encore à désirer, comme c'est par exemple le cas en matière de différences de salaires entre les femmes et les hommes.

FS: Ce serait plutôt l'appartenance à l'Union européenne (UE) qui pourrait accélérer les changements souhaités?

P.S.: Si nous étions membre de l'Union européenne, nous serions en effet tenus par les Directives qu'a édictées l'UE sur l'égalité entre femmes et hommes. Et nous serions aussi soumis à la juridiction de la Cour de justice de l'UE. Nous devrions évidemment avoir une législation eurocompatible et ne pourrions pas nous permettre d'en rester au standard minimum. Je pense par exemple aux dépenses consacrées à la politique familiale. Eh bien, la



Photo: Banque Mondiale. Chernush

Suisse est tout en bas de l'échelle, au même niveau que la Grèce et le Portugal, les deux pays les plus pauvres de l'Union! Notez que la Suisse est membre du Conseil de l'Europe, et qu'à ce titre elle est soumise à la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme. La Suisse a d'ailleurs déjà été plusieurs fois condamnée pour violation du principe de l'égalité des sexes, une des dernières condamnations en date étant à propos de notre législation sur le nom des époux.

FS: Concrètement, qu'a apporté la Conférence de Beijing aux femmes qui vivent et travaillent en Suisse?

P.S.: Directement, rien. Mais nous terminons actuellement la rédaction d'un plan national d'action qui contient toute une série de mesures concrètes qu'il serait souhaitable de prendre. Cela concerne quasiment tous les domaines, de la santé aux médias, en passant par les conflits armés ou la violence. Je pense que c'est un bon instrument d'action qui, pour être vraiment efficace, devra être diffusé le plus largement possible, c'est-à-dire pas seulement dans le secteur public, mais aussi dans le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les associations.

Propos recueillis par
Martine Chaponnière

LES DROITS DES FEMMES SE MANIFESTENT

Dans le cadre du Forum 98 «50 ans après la Déclaration des droits de l'homme», réunissant des ONG et associations locales genevoises, les associations de femmes n'ont pas raté le coche. Aperçu du programme de novembre et décembre.

Genève

Viol-Secours

17 novembre - 20h15

Bureau de l'Égalité, Carouge

conférence-débat: «Situation actuelle des femmes. Quelles formes d'épanouissement? Quels choix? Quels liens avec les violences?»

Solidarité Femmes/ Maison de l'Égalité

17 novembre - 18h30

Centre de loisirs de la Jonction

Vernissage de l'exposition de photographies de Lizzie Sadin, agence Rapho, Prix Care International du reportage humanitaire, sur le thème: «Violence conjugale: fait social, acte antisocial.»

20 h - lecture-spectacle des Femmes de théâtre: «D'Olympe de Gouges à nous...», suivie d'un débat avec Lizzie Sadin et Michèle Gigandet Baytar, collaboratrice à Solidarité Femmes.

Novembre, à paraître - une plaquette soutenue par le Forum 98: Campagnes internationales sur les droits des femmes, Genève, Espace Femmes International. Textes orientés sur les droits économiques sociaux et culturels vus dans une perspective de femmes, les droits des femmes face aux violences et les droits reproductifs.

26-29 novembre

International Peace Bureau

Colloque-conférence préparatoire à la Conférence de l'Appel de La Haye 1999, incluant les «contributions des femmes à la paix» comme thème.

Infos: tél. 731 64 29.

Fondation Sommet mondial des Femmes (FSMF)

1-10 décembre 10 jours de tables rondes. Thème: Le temps de s'engager: la dignité humaine pour tous, un appel à la transformation. Lieu et heures encore à confirmer, entrée libre avec collecte. Infos: tél. 738 66 19 / fax 738 82 48.

Yverdon

5 décembre - 10 h à 17 h

Salle de l'Etoile, rue du Four 21.

Journée d'étude de la Coordination ONG après Pékin Suisse: «Les droits de la femme sont-ils vraiment les droits de l'Homme? Recherchons mode d'emploi.» (Cette manif n'entre pas dans le cadre du Forum 98).

DERRIÈRE LES MOTS

Plaidoyer

pour une terminologie non sexiste

Droits de l'homme, non. Nous en avons assez. Droits humains ou droits de la personne ou droits de la personne humaine, ou droits de l'individu, ou mieux si vous trouvez.

Dans les pays francophones, il nous a manqué en 1948 une femme de l'envergure d'Eleanor Roosevelt. C'est elle qui, paraît-il, a obligé les rédacteurs de la Déclaration universelle à employer en anglais «human rights» à la place de «men's rights». En français depuis 1948, c'est le chaos linguistique. Avec la prise de conscience de l'importance, pour l'obtention de l'égalité pour les femmes, de modifier une terminologie sexiste, les termes ont peu à peu évolué. Les Canadiens emploient systématiquement «droits de la personne» depuis 1978. En Suisse, depuis 1991, un guide de rédaction prescrit d'employer «droits humains». Mais la pratique suit mal.

Venons-en aux Nations Unies, et plus précisément à la Commission des droits de l'homme qui se réunit à Genève. L'UNESCO, organe culturel s'il en est, a recommandé au cours de sa Conférence de 1987 que soient évités les termes se référant implicitement ou explicitement à un seul sexe, sauf lorsque des mesures d'intervention positives sont envisagées.¹ On y voit apparaître le «droit de l'être humain» dans un discours de son Secrétaire général. A Vienne en 1993, à l'occasion de la Conférence mondiale sur les droits «de l'homme», les organisations non gouvernementales ont recommandé de standardiser les textes et d'employer «droits humains» ou «droits de la personne humaine». Et voilà qu'on nous met à Genève un Haut Commissariat aux droits de l'homme!

Le plus irritant, c'est que, déjà au Sommet de la francophonie de Dakar, en 1989, dans un texte sur les droits fondamentaux adopté par consensus de tous les pays francophones, on peut lire deux fois «le respect des 'droits de la personne'».

Pourquoi donc s'obstine-t-on à bafouer la moitié de l'humanité? Immobilisme, respect hypocrite d'un terme «historique», peu nous importe la raison.

Pour accélérer l'adoption d'une terminologie non sexiste, Marie-Josée de Saint-Robert, qui dirige le Bureau de la terminologie au siège des Nations Unies à Genève, nous explique que c'est aux délégué-e-s de chaque Etat d'envoyer une note en ce sens au Bureau principal de la terminologie du siège de New York. Autres pistes: celle que propose Xavier Michel, directeur du Bureau de la francophonie à Genève: initier une résolution sur cette terminologie, qui pourra être adoptée au cours de la prochaine réunion sur la francophonie. Ecrire aux médias... Personne n'a le droit de nous décourager!

Odile Gordon-Lennox

GENEVIÈVE TABOIS (1892-1985): DE L'ORIENTALISME AU JOURNALISME

La profession de journaliste s'est largement féminisée après 1945 et la création de l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, dès 1920, en tant que siège de la Société des Nations (SDN), Genève a attiré de nombreux journalistes, dont une poignée de correspondantes politiques. Retour sur cette époque au travers du portrait de la Française Geneviève Tabouis, ennemie acharnée d'Hitler, que retrace l'historienne Verdiana Grossi.

Née sous la III^e République, élevée dans un couvent de bonnes sœurs, Geneviève Tabouis fréquente dès l'enfance les milieux diplomatiques de ses oncles Jules et Paul Cambon, ambassadeurs de France. Passionnée par l'Egypte, elle effectue des études d'archéologie à l'Institut d'études orientales de Paris. Elle publiera trois ouvrages, couronnés par l'Académie française: sur Toutankhamon, Nabuchodonosor et Salomon.

«G. Tabouis: Georges ou Gaston?» - Sur le conseil de son oncle ambassadeur Jules Cambon, Geneviève Tabouis entame sa carrière de journaliste politique à Genève en 1924. Elle décroche un poste de «correspondant» auprès des quotidiens *La Petite Gironde* et *Le Petit Marseillais*, dont elle demeure la correspondante jusqu'en 1937. Elle y décrira avec ironie l'apogée et le déclin de la SDN. Pas question qu'elle signe ses articles: «Vous signerez de votre nom de famille et votre initiale. Vous pourriez bien vous appeler Georges ou Gaston.» Tabouis se jure qu'elle finira par leur imposer son nom.¹

Genève: comme Deauville pendant la saison - Genève devient un «must», non seulement à cause des événements politiques, mais aussi pour ses mondanités. Les égéries, les «précieuses de Genève», louent des maisons de campagne lors de l'Assemblée de la SDN. G. Tabouis a le privilège de suivre les travaux de la délégation française. C'est l'époque où les espérances se tournent vers la paix, l'arbitrage et le désarmement. La



signature du traité de Locarno, le 16 octobre 1925, scelle la réconciliation franco-allemande. Mais G. Tabouis se demande si l'Allemagne ne va pas tenter de faire glisser les Alliés vers l'abandon du droit et des garanties que leur donnait le traité.

L'Allemagne à la SDN: le drapeau germanique flotte sur l'Hôtel Métropole - Le 10 septembre 1926, l'Allemagne est admise à la SDN. G. Tabouis note avec inquiétude l'atmosphère qui règne à Genève. Dans les rues, il y a des crieurs de journaux et un cortège de Mercedes noires et jaunes qui se succèdent, le drapeau germanique flotte sur l'Hôtel Métropole,

alors que la Brasserie Bavaria est le seul lieu à recevoir des saucisses directement importées par avion d'Allemagne. C'est l'époque des discours politiques, des gros cigares, des bocks de bière, aussi bien que des entretiens secrets de Thoiry où l'Allemagne demande la fin des réparations, la fin de l'occupation rhénane et le désarmement des vainqueurs.

A l'aéroport de Cointrin, le 23 septembre 1933, la journaliste assiste à la réception, par une centaine d'Allemands, de Goebbels, ministre de la propagande d'Hitler. «En regardant autour de moi, il me semblait que j'étais en Allemagne... Les Allemands se saluaient entre eux à l'hitlérienne et l'on entendait des «Heil Hitler»... Lorsque l'avion apparaît dans le ciel bleu, le Consul donne le signal à ses nationaux qui doivent crier «Heil» trois fois...»²

Goebbels confirme à Geneviève Tabouis qu'il n'y a pas de camps de concentration en Allemagne... Commence alors sa lutte contre l'Allemagne hitlérienne.

Stephan Lux: un suicide au Palais de la SDN - Depuis 1933, la SDN est dirigée par le Français Joseph Avenol, dont Geneviève Tabouis note l'incom-



pétence et le cynisme. Elle et d'autres confrères sont témoins en 1936 du suicide de Stephan Lux, un jeune photographe juif hongrois. Elle relate: «Il murmura: "Meine Mappe, Juden, Briefe... Minderheit", sa mâchoire remua une dernière fois et ce fut tout. Avenol s'était saisi de la serviette... Lux s'était suicidé parce qu'il espérait que "sa mort rappellerait aux dirigeants de la SDN le rôle qu'ils auraient dû jouer vis-à-vis des juifs, des minorités et des petites nations. J'ai cru en la SDN. Je me suis trompé." Avenol informe la presse que "ce fait divers" ne doit pas recevoir trop de publicité.»³

La Cassandre de la III^e République
La progression de la journaliste est fulgurante. Elle s'appuie sur son réseau diplomatique formel et informel, et

s'affirme comme l'une des meilleures journaliste de son temps. Elle prédit la réintroduction du service militaire obligatoire en Allemagne et l'Anschluss. Cela lui vaut l'appellation de «Cassandra».

Hitler l'accuse d'annoncer au public la façon dont il procédera pour envahir la France: «Elle sait ce que je vais faire avant que je ne le sache moi-même.»⁴

Exil américain (1940-1945) et retour en Europe - Elle brûle ses archives le 16 juin 1940 et s'enfuit pour l'Angleterre, d'où elle rejoindra les Etats-Unis. Elle décrit avec un œil bienveillant les cinq longues années d'exil.⁵

De retour en Europe, elle reprend ses chroniques à Radio Luxembourg et dévoile tous les dimanches au grand public les subtilités de la politique et de la diplomatie internationales. Elle aura sans doute été la doyenne de la presse française.

1 Tabouis, Geneviève, «Ils l'ont appelée Cassandra», New York, Ed. de la Maison Française, 1942, p. 43.

2 Ibid., pp. 171-172.

3 Ibid., p. 335.

4 Ibid., p. 382.

5 Tabouis, Geneviève, «Grandeur et servitudes américaines. Souvenirs des USA». 1940-1945, Paris, Ed. Nuit et jour, 1945.

EN MARGE DU DROIT AU TRAVAIL

Le droit à la reconnaissance du travail ou la vocation de Luisella Goldschmidt-Clermont

«Jeune mère, à la maison à essayer de faire entrer toutes les tâches ménagères dans une journée de 18 heures de travail, je me suis rapidement demandé comment il se faisait que tout cela compte pour rien, moi dont la formation d'économiste m'avait habituée à comptabiliser des travaux comparables sur le marché du travail. Pourquoi le repas fait et consommé à la maison n'était-il pas un "produit", alors que le même repas au restaurant entrerait dans les comptes et se retrouverait jusque dans les budgets nationaux?»

Nous sommes dans les années 50. Cette petite question a décidé de toute la vie de Luisella G.-C. Cette petite question a fait entrer le travail des femmes et des hommes effectué en dehors des circuits commerciaux dans la vie dite active. Elle les a valorisés, eux qui se sentaient négligés et méprisés par un système économique fondé sur l'argent et les chiffres. Elle a été à l'origine de leur protection sociale et juridique.

Il a fallu à Luisella G.-C. près de cinquante ans de persévérance et de continuité dans ses efforts pour que ce message passe.

Soutenue en théorie mais peu en pratique, elle poursuit ses recherches et publie aux débuts des années 80, dans le cadre du BIT (Bureau international du travail). Son ouvrage est un best-seller!

Elle est invitée à participer aux réunions des experts en comptabilité nationale où, la plupart du temps, elle se sent très isolée car un silence poli accueille ses communications: ce qui se passe dans la maison ne doit pas en sortir!

Les organisations de femmes préparent le prochain congrès des Nations Unies de Nairobi (1985). Elles rédigent une résolution sur le travail non rémunéré. Il fait son apparition dans le programme adopté par les gouvernements (résolution 120). Ce sont les Allemandes qui, les premières, demandent à leur Parlement de faire une étude quantitative du travail non commercialisé de leur pays et de l'inclure dans la comptabilité nationale. C'est le déclencheur.

Depuis 1993, le concept est adopté par toutes les comptabilités nationales. Mais la

lutte doit se poursuivre pour que des méthodes de calcul adéquates soient trouvées. Luisella G.-C. continue son ouvrage. Elle n'est pas satisfaite avec la méthode la plus courante, qui consiste à comptabiliser le temps dépensé à la maison et lui attribuer une certaine valeur. Elle veut que ce soit la valeur du "produit" qui soit retenue. Certaines personnes regardent la télé ou papotent avec la voisine. D'autres gardent six enfants en tricotant et cuisinant. D'autres cultivent toute la nourriture de la famille...

En Suisse, Luisella G.-C. vient de terminer, pour le Programme National de Recherche (PNR), une étude de méthodologie qui a été présentée à l'Office statistique des Nations Unies et à l'INSTRAW (Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme). Elle voyage de séminaire en congrès et en réunions d'experts.

A quand le prix Nobel de l'économie pour Luisella G.-C., elle qui a fait sortir de l'ombre des millions de travailleuses et de travailleurs?

Odile Gordon-Lennox

DROITS DES FEMMES À L'ONU: POINTS DE REPÈRE

Le moteur

Crée en 1946, la Commission de la condition de la femme, rattachée au Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies, a pour fonction de lui présenter recommandations et rapports sur le développement des droits de la femme ou les problèmes urgents concernant ces droits, dans les domaines politique, économique, social et de l'instruction. Elle collabore avec les Institutions spécialisées de l'ONU, telles l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé ou l'Organisation internationale du travail pour toutes leurs activités concernant les femmes. Moteur de la marche à l'égalité pour les femmes, elle agit au niveau juridique, par l'élaboration de conventions garantissant des droits essentiels aux femmes, mais aussi, depuis les années 60, en revendiquant une participation totale et active des femmes au développement social et économique.



Photo: Stephenie Hollyman

Les gardiennes des droits

Division pour la promotion de la femme (DAW, New York). Crée en 1947 en tant qu'unité centrale de soutien au travail de la Commission de la condition féminine, elle appuie aussi le Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et promeut l'intégration dans une perspective «genre» aux Nations Unies.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM, New York). Crée en 1976, l'UNIFEM encourage à la promotion économique et politique des femmes dans les pays en développement.

Institut international de recherche pour la promotion de la femme (INSTRAW, Saint-Domingue). Etabli en 1976, cet institut met en avant les femmes en tant que pivots pour un développement durable au travers d'activités de recherche, de formation et d'information.

Instruments juridiques

Depuis la première Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale

(1951), plusieurs normes et instruments se sont succédé. Véritable «charte des droits de la femme», la Convention de l'ONU de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, regroupe en un seul instrument ayant force de loi pour les signataires les principes ayant fait l'objet des diverses conventions antérieures. Un comité est chargé d'examiner les rapports que les gouvernements doivent fournir sur les mesures prises en la matière. La Suisse l'a ratifiée en 1997.

Les organisations non gouvernementales (ONG)

Disposant d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC prévu par la Charte des Nations Unies, les grandes organisations féminines internationales entretiennent des relations très actives avec la Commission de la condition de la femme, celle des droits de l'homme, ainsi qu'au sein d'organismes tels que l'UNESCO, l'OMS, la FAO, l'OIT ou l'Unicef. Apportant à la Commission de la condition de la femme des informations sur la situation de la femme «à la base» qui ne correspondent pas toujours à celles des gouvernements, les ONG en retirent un enrichissement de leurs programmes et, souvent, un renforcement de la position de leurs branches nationales. Par leurs centres internationaux, les organisations faîtières suisses sont indirectement liées à l'ONU.

Quelques dates clés

1950 Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Par elle, les Etats membres du Conseil de l'Europe s'engagent à garantir collectivement et à protéger par une procédure judiciaire adéquate des droits repris de la Déclaration universelle. Le Conseil fédéral a signé cette Convention en 1971, une fois acquis le droit de vote par les femmes.

1975 Année internationale de la femme (AIF). 4^e Congrès des associations féminines suisses. 1^e Conférence mondiale de la femme, à Mexico, sur le thème: égalité, développement, paix, assortie d'un Forum parallèle suivi par quelque 6000 représentantes d'ONG. Adoption par 133 gouvernements d'un Plan mondial d'action pour la promotion de la femme. Proclamation par l'AG des Nations Unies de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985), comme effort du système des Nations Unies, des Etats membres et des femmes elles-mêmes autour du thème développement /paix.

Deux témoins de l'influence de l'AIF en Suisse

– L'art. 4 al. 2 de la Constitution fédérale, proclamant l'égalité des droits entre l'homme et la femme, adopté en votation populaire le

14 juin 1981, à la suite d'une initiative lancée par un comité féminin après le Congrès de Berne.

– La Commission fédérale pour les questions féminines, dont la résolution 3 du Congrès de Berne demandait la création aux autorités fédérales, avec pour mandat de promouvoir l'application en droit et en fait du principe de l'égalité, la poursuite d'études sur la situation de la femme en Suisse et la publication régulière de rapports sur les mesures prises pour l'amélioration de la situation de la femme. Plus tard, cette commission a encore été chargée de participer aux mesures à mettre en œuvre par le Conseil fédéral pour promouvoir l'égalité dans la législation.

1980 2^e Conférence mondiale, Copenhague. 145 Etats membres assistent à la Conférence mondiale sur la Décennie pour la femme, bilan intermédiaire sur la mise en œuvre du Plan d'action et les facteurs entravant son application, tels la persistance des attitudes traditionnelles quant aux rôles respectifs de l'homme et de la femme dans la société, l'insuffisante reconnaissance du travail des femmes, leur trop petit nombre dans des postes à responsabilités et de décision. Le Forum des ONG, auquel participent des milliers de femmes, apparaît comme une vaste conférence parallèle traduisant la résurgence du mouvement féministe depuis 1975.

1985 3^e Conférence mondiale, Nairobi. Elle marque la fin de la Décennie, dont le bilan peut être qualifié de positif, en raison de la plus grande attention accordée aux problèmes des femmes par les Nations Unies et de nombreux pays. Des stratégies en vue de promouvoir la condition féminine jusqu'au siècle prochain sont adoptées par consensus. 157 délégations gouvernementales y participent, 15 000 ONG suivent le Forum.

1995 4^e Conférence mondiale, Beijing. 189 délégations gouvernementales et plus de 30 000 activistes au «Forum 95». La Déclaration et le Programme d'action adoptés par consensus le 15 septembre reflètent l'engagement de la communauté internationale au service de la promotion de la femme, en veillant à ce qu'une perspective sexospécifique soit appliquée à toutes les politiques et tous les programmes aux niveaux national, régional et international. Les propositions du Programme d'action, qui définit des mesures à prendre à l'échelon national et international jusqu'en l'an 2000, se basent sur 12 obstacles spécifiques à la promotion de la femme, l'accent étant porté sur 4 problèmes prioritaires: violence à l'égard des femmes, conflits armés, droits fondamentaux de la femme et situation des petites filles.

Bien que non-membre des Nations Unies, la Suisse est invitée à ces conférences sur décision de l'AG, en tant que membre d'institutions spécialisées. Elle est néanmoins désavantagée du fait qu'elle n'a pu participer aux travaux préparatoires, toujours très importants.

(ar)